

40 ANS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : BILAN ET PERSPECTIVE

Groupe des personnalités qualifiées

Mme Levaux : « Je salue la qualité du travail de notre section ainsi que celle de notre rapporteur et de son équipe. Notre avis est concis, pédagogique, et ses vingt-quatre recommandations prouvent, s'il en était besoin, la complexité de notre système de formation professionnelle français mais également sa richesse.

Je souhaiterais évoquer trois points ouverts dans l'avis qui ont manqué, pour moi, d'approfondissement ou, tout au moins, de mise en priorité dans nos recommandations :

L'engagement d'objectifs nationaux et négociés sur les compétences clés et, en particulier, les compétences numériques au cœur des enjeux de compétitivité et facteurs clés des processus de développement tout au long de la vie. La place de l'inclusion numérique dans les débats paritaires et nationaux sur la formation professionnelle doit être renforcée. L'inclusion numérique est un défi politique, économique et sociétal. Son exclusion est un des maux majeurs de la nouvelle société des connaissances. Elle creuse des inégalités importantes entre les inclus et les exclus et les politiques nationales et territoriales de formation professionnelle sont les premiers véhicules d'une inclusion massive pour l'accès aux usages et compétences numériques. Nous devons alerter pour ne pas prendre de retard.

L'articulation de nos politiques de formation professionnelle françaises avec les enjeux de l'Europe 2020 « Nouveaux emplois, nouvelles compétences » est à renforcer. À la lecture de cet avis, de très grande qualité - je le répète - je ne perçois pas une volonté affirmée de satisfaire nos engagements européens dans ce domaine et de permettre la mobilité professionnelle et de compétences dont nous avons tous besoin. Inscrire cette préoccupation dans tous les travaux des partenaires publics et des partenaires sociaux, accélérer le processus d'intégration de notre système de certification dans le cadre européen sont - à mon sens - prioritaires et moteur de simplification de notre dispositif devenu très complexe pour les non-initiés.

Enfin, en matière de gouvernance et de pilotage, la non-prise en compte du " hors champ " tant par l'État, les régions que les partenaires sociaux, est une inégalité historique qui ne trouve plus de justification aujourd'hui. 1,8 million de salariés des associations, 1,5 million de salariés de professions libérales, 1,2 million de salariés agricoles et 1,7 million de salariés de particuliers-employeurs, c'est 6,2 millions de salariés et leurs employeurs qui sont concernés par cette exclusion.

Les spécificités de ces secteurs sont insuffisamment prises en compte et ce champ de la formation professionnelle est certainement en priorité, celui dans lequel cette situation n'est plus tenable.

Je rejoindrai l'amendement de mon collègue du groupe des professions libérales en soutenant la modification du texte page 73.

L'avis présenté par notre collègue Yves Urieta est équilibré, compte tenu des temps impartis pour sa discussion et sa rédaction. Je le voterai donc ».

Mme Brunet : « Je tiens tout d'abord à remercier monsieur le rapporteur pour la qualité du travail conduit dans des délais courts sur un sujet ô combien complexe.

Je voudrais appuyer trois points évoqués dans cet avis qui me paraissent essentiels :

- Il faut continuer dans la voie d'une simplification du dispositif de formation professionnelle pour le rendre lisible et accessible au plus grand nombre de Français qu'ils soient salariés, demandeurs d'emploi ou employeurs, particulièrement de petites entreprises. Il est aussi indispensable que les personnes les plus concernées s'approprient mieux des mesures innovantes comme le DIF, la VAE alors même que réforme après réforme on ne mesure toujours pas précisément le nombre de salariés qui ne se forment pas, année après année. En tout état de cause, il me paraît préférable de stabiliser le dispositif de la formation professionnelle qui vient d'être réformé et de ne pas créer de nouveau dispositif...
- Je voudrais aussi souligner l'importance et le bien-fondé du paritarisme en la matière qui a toujours permis de faire progresser la gestion globale de la formation professionnelle. C'est d'ailleurs dans cette logique que cet avis recommande d'intégrer le thème de la formation professionnelle dans la négociation annuelle de l'entreprise.
- Enfin, il est effectivement indispensable de faire de la formation un outil de sécurisation des parcours professionnels dans un monde du travail beaucoup trop cloisonné. L'évolution très rapide des métiers et des niveaux de qualification n'est pas assez prise en compte par l'appareil de formation, notamment pour accompagner des transitions professionnelles. Il est plus que jamais nécessaire de mieux articuler chômage partiel et actions de formation, ce qui était entre autre un des objectifs du dispositif d'Activité partielle de longue durée en 2009/2010 dont il serait intéressant d'avoir une évaluation.

Enfin, je terminerai en citant le Médiateur de la République... dans la présentation en 2010 de son ultime rapport qui fait désormais référence : « *L'égalité des chances, c'est plutôt l'égalité des parcours : qui que je sois, aurai-je la chance d'aller au bout de mes capacités ?* ». C'est sans doute à cette question majeure que doit répondre avant tout notre dispositif de formation. L'avis présenté aujourd'hui par notre collègue Yves Urieta le démontre sans conteste et c'est la raison pour laquelle je le voterai sans réserve ».